

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance extraordinaire enregistrée, tenue le mardi 20 mai 2014 à compter de 19:30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis, Jacklyn Estrada Rodriguez, et tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont absentes, mesdames les Conseillères, Lucie Beaudoin et Dominique Rougeau à l'ouverture de la séance.

Madame la Conseillère, Lucie Beaudoin arrive et prend sa place à la Table du Conseil à 19 :35 heures.

Sont également présents, madame l'adjointe à la direction générale, Joscelyne Charbonneau pour agir comme secrétaire à la présente séance en l'absence de la secrétaire-trésorière et directrice générale et monsieur l'inspecteur municipal, Marc Béland, pour agir en soutien et personne ressource.

• **Constat de l'avis de convocation et du quorum**

L'avis de convocation et le quorum étant constatés, le Maire déclare la séance ouverte à 19 :30 heures pour y traiter les seuls sujets suivants:

ORDRE DU JOUR

1. Constat de l'avis de convocation et du quorum
 - 1.1 Madame Joscelyne Charbonneau, adjointe à la direction générale, agit comme secrétaire à la présente séance en l'absence de la secrétaire-trésorière et directrice générale. Monsieur Marc Béland, inspecteur municipal est aussi présent et agit comme personne-ressource
2. Avis de motion pour modifier le règlement du plan d'urbanisme n° 2009-001-1 pour y introduire un programme particulier d'urbanisme affectant le secteur central du noyau villageois comprenant les zones P-1 et CR-3, afin d'y préciser les règles de zonages pour les usages de la classe CA-9, ainsi que d'y établir un programme particulier de réaménagement et de restauration d'immeubles existants
3. Période de questions portant sur les seuls sujets du présent ordre du jour
4. Levée de la séance

* * * * *

1. **Adoption de l'ordre du jour**

RÉSOLUTION 2014-05-181

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estradra Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2. **Avis de motion**

Avis de motion n° 2009-001-2

Pour modifier le règlement du plan d'urbanisme n° 2009-001-1 et amendements

Je, Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, et à l'effet que je présenterai pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement de modification n° 2009-001-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme n° 2009-001-1 et amendement(s).

Ce règlement de modification a pour objet d'y introduire un programme particulier d'urbanisme affectant le secteur central du noyau villageois comprenant les zones P-1 et

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2014

CR-3, afin d'y préciser les règles de zonages pour les usages de la classe CA-9, ainsi que d'y établir un programme particulier de réaménagement et de restauration d'immeubles existants.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 20 mai 2014.

* * * * *

3. Période de questions

Aucune personne du public n'est présente. Aucune question.

* * * * *

3. Levée de la séance

RÉSOLUTION 2014-05-182

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par monsieur Pierre Lauzon, appuyée par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, la séance est levée à 19 : 37 heures.

Adoptée à l'unanimité

**Denis Campeau,
Maire**

**Joselyne Charbonneau,
Adjointe à la direction générale**

**Élise Guertin,
Secrétaire-trésorière et directrice générale**